



<http://www.sud-renault-douai.com>

Tel : 38926

# Bat B



2-déc.-09

## *Stop aux menaces*

## *respecter les délais de prévenance*

**QUELLE MOUCHE** a piqué la maîtrise du Bat B , elle demande aujourd'hui aux opérateurs de venir travailler ce jeudi 3 décembre 2009 pour produire !!!

**NE TROUVANT PAS DE VOLONTAIRE** elle menace les opérateurs, du style vous verrez quand vous serez payé au chômage partiel à 65%.

**LA MAITRISE AURAIT ELLE DES TROUS DE MEMOIRE ?** en effet, en début d'année 2009 les salariés de Renault Douai ont été au chômage partiel à 65%, mais ils étaient payés à presque 100% en mettant 1 jour de congé pour 5 jours chômés.

**SUD CONSEILLE A LA MAITRISE** de garder son calme et **de cesser de menacer les salariés**, faute de quoi **le travail pourrait cesser plus rapidement qu'elle le croit**, les salariés sont déjà assez sollicités pour faire des heures supplémentaires alors que sur 1200 véhicules de fabriqués seulement 600 par jour sont vendus.

**SUD** rappelle aux salariés que **le délai de prévenance pour un JNT est de 48 heures** et que **le délai de prévenance pour vous faire venir en formation pendant le chômage est de 1 semaine**. Si les délais ne sont pas respectés vous êtes en droit de refuser et être ainsi pointé en chômage partiel.

**SUD A INTERPELLE LE DEPARTEMENT** , SUD a rappelé que les salariés qui sont placés en chômage partiel peuvent être en formation mais en aucun cas ils ne doivent produire, **le Dept a confirmé la règle**, ceux qui doivent venir 4 heures en formation mais qui ne sont pas pointés en chômage peuvent être aussi appelé à produire, **mais il est impossible de produire si nous sommes dans l'usine sous le régime du chômage partiel, imaginez qu'il y ait un accident**